

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD**

**Règlement n° 2012-URB-02-08  
amendant le Règlement de zonage n°  
2012-URB-02 et ses amendements de  
la Ville de Stanstead**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Stanstead tenue à l'hôtel de ville, le 9 mars 2020, conformément à la loi, et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) Paul Stuart, Deborah Bishop, Hélène Hamel, Frances Bonenfant, Guy Ouellet et Joshua Richer, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe Dutil :

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté le Règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son Règlement de zonage ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser l'ajout de l'usage « service de montage de lignes électriques » dans la zone C3; l'usage « transport, vente et location de remorque » dans la zone C7 ; l'usage « marché local » dans la zone C9 et l'usage « résidence de tourisme » dans la zone R2;

**CONSIDÉRANT QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été dument respectées;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR XX, APPUYÉ PAR XX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ, À SAVOIR :**

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

L'article 5.6 intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone » est modifié :

- par l'ajout, au paragraphe c) *Zones commerciales C* du terme « Service de montage de lignes électriques » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » et l'ajout d'un « X » à cet usage pour la zone C3;

## *1<sup>er</sup> projet de règlement*

- par l'ajout, au paragraphe c) *Zones commerciales C* du terme « Transport, vente et location de remorque » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » et l'ajout d'un « X » à cet usage pour la zone C7;
- par l'ajout, au paragraphe c) *Zones commerciales C* d'un «X» à l'usage « Marché local » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » pour la zone C9;
- par l'ajout, au paragraphe e) *Zones résidentielles R* d'un «X» à l'usage « Résidence de tourisme » dans la section « Usages spécifiquement autorisés » pour la zone R2.

Le tout tel que démontré à l'annexe 1.

### Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

**M. Philippe Dutil,**  
Maire

---

**M. Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier

<b>Avis de motion :</b>	<b>9 mars 2020</b>
<b>Adoption du 1<sup>er</sup> projet :</b>	<b>9 mars 2020</b>
<b>Consultation publique :</b>	
<b>Adoption du 2<sup>e</sup> projet :</b>	
<b>Fin de la procédure d'approbation des personnes habiles à voter :</b>	
<b>Adoption</b>	
<b>Approbation de la MRC :</b>	
<b>Entrée en vigueur :</b>	

Annexe 1

Au Règlement n°2012-URB-02-06

Modifications aux grilles des  
usages et des constructions autorisés par zone

# 1<sup>er</sup> projet de règlement

Réf.	Classes d'usages autorisées	Zones									
		C1 <sup>(5)</sup>	C2	C3 <sup>(5)</sup>	C4 <sup>(5)</sup>	C5	C6	C7	C8	C9	C10
<b>4.4</b>	<b>GROUPE COMMUNAUTAIRE</b>										
A	Établissements religieux										
B	Établissements d'enseignement										
C	Institutions										
D	Services administratifs publics										
D.1	Services administratifs gouvernementaux										
D.2	Services de protection										
D.3	Services de voirie										
E	Services récréatifs	X	X		X	X	X	X	X	X	X
F	Équipements culturels								X		
G	Parcs, espaces verts	X	X		X	X	X	X	X	X	X
H	Cimetières										
<b>4.5</b>	<b>GROUPE AGRICOLE</b>										
A	Culture du sol										
B	Élevage d'animaux										
C	Production industrielle										
D	Chenils										
<b>4.6</b>	<b>GROUPE INDUSTRIEL</b>										
A	Industries de classe A										
B	Industries de classe B										
C	Industries de classe C										
D	Activités d'extraction										
E	Activités industrielles de récupération										
F	Activités industrielles artisanales										
<b>Usages spécifiquement autorisés</b>											
	Courtier en douane						X	X			
	Boutique hors taxe						X				
	Écurie					X <sup>(3)</sup>					
	Réparation de petits moteurs			X <sup>(2)</sup>							
	Atelier d'usinage			X <sup>(2)</sup>							
	Entreprise de transport	X	X								
	Marché local								X	X	
	Service de montage de lignes électriques			X							
	Transport, vente et location de remorque							X			
<b>Constructions spécifiquement autorisées</b>											
<b>Usages spécifiquement prohibés</b>											
	Station-service et poste d'essence			X							
	Concessionnaires automobiles			X							

